

**Points 3 et 4. CPAS - Mandataire du Conseil de l'action sociale - Déchéance et remplacement d'un conseiller**

Les Conseillers ont pris acte de la déchéance de Mme Elina Giacomel au sein du Conseil de l'Action sociale et ont accepté la candidature de M. Suat Memedov au poste de Conseiller de l'Action sociale.

**Point 5 - Budget communal, service ordinaire et extraordinaire - Exercice 2024 - Approbation**

Sur proposition du Collège, les Conseillers communaux ont approuvé, à 14 voix pour et 8 abstentions, le budget communal, service ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2024.

Le budget communal demeure une constante importante et fondamentale de la vie communale. Il est l'outil indispensable à la concrétisation des projets communaux ; il permet aussi de renforcer certaines priorités, d'en réorienter d'autres ou de s'adapter à tout changement de cap qui pourrait survenir au gré des possibilités et des besoins d'une population.

Malgré un contexte socio-économique difficile, le Collège communal présente un budget en équilibre pour 2024 de plus de 30 millions d'euros avec un boni à l'exercice propre de 370.564€ et un boni global de 1.808.640€. Il préserve d'importantes provisions et réserves (environ 3 millions d'euros) qui permettent de regarder l'avenir de façon sereine.

Le budget est le fruit d'un travail réalisé en binôme par le politique et l'Administration.

Parmi les projets inscrits au budget 2024, nous pouvons notamment retenir :

- **Un crédit de 370.000€ pour lutter contre les inondations (120.000€ pour des études et 250.000€ pour des travaux).** Les études concernent les sites suivants :
  - Création d'un bassin de rétention pour le ruisseau Basse Judie afin de réduire les débordements à Antheit
  - Déviation du ruisseau de Champia en cas de fortes pluies via un collecteur de la Région wallonne au niveau du terrain de la Sucrierie en vue de réduire les inondations dans le centre de Wanze, notamment rue Joseph Wauters
  - Etude des aménagements à réaliser sur la partie amont de la Mehaigne se situant sur les territoires des autres communes concernées en collaboration avec elles.

Les travaux concernent les deux premiers points.

- **Un crédit de 425.000€ pour la rénovation patrimoniale de la place des Héros à Vinalmont.**

Les travaux visent une rénovation complète de la place des Héros, de sa rue d'accès ainsi que du chemin qui longe l'église. Les travaux s'arrêtent à hauteur de l'ancienne cure.

La continuité des trottoirs est assurée par l'aménagement de deux trottoirs traversant la voirie ; ces traversants étant en saillie (de même niveau que les trottoirs), ils ont aussi pour effet de ralentir le trafic. Ces deux traversants se situent à l'entrée et à la sortie de la place.

Le projet prévoit également, sur un des deux côtés de la rue, des places de stationnement marquées en revêtement drainant afin de contribuer à la gestion de l'infiltration des eaux de pluies.

Le projet participe à la verdurisation du site avec la plantation de 7 arbres hautes tiges, ce qui contribue à minimiser les îlots de chaleur.

Les deux spots qui mettent en lumière actuellement le monument seront remplacés par deux nouveaux spots plus modernes et moins énergivores.

Enfin, un nouveau mobilier urbain convivial sera installé dont notamment un banc ergonomique pour seniors, des range-vélos ainsi que des poubelles publiques.

- **Des crédits importants pour la mise en œuvre de projets importants (nouvelle école de Vinalmont, nouveau parc au centre de Wanze face à la Sucrerie, le magasin de seconde main du CPAS, etc.).** En effet, l'année 2024 voit le démarrage de différents projets lancés en début de législature. Des crédits sont prévus pour la révision de prix et les éventuels suppléments rencontrés lors de l'exécution des chantiers.
- **Un crédit de 82.500€ pour l'achat de caméras dans le cadre de la lutte contre les dépôts clandestins de déchets et les incivilités environnementales (parc de l'administration communale, place de Bas-Oha, cimetière d'Antheit, salle Delbrouck) ;**

|  |          |   |
|--|----------|---|
| Caméra administration pour le parc                           | 7.500 €  | Complément de l'installation existante afin de filmer le parc   |
| Caméra de surveillance à Bas-Oha                             | 20.000 € | Nouveau projet visant à surveiller la place de Bas-Oha notamment les bulles à verres qui sont source d'insécurité |
| Caméra de surveillance sur le parking du cimetière d'Antheit | 15.000 € | Nouveau projet visant à surveiller le parking du cimetière qui est source d'insécurité                            |
| Ecole d'Antheit - caméras                                    | 10.000 € | Remplacement des caméras existantes devenues vétustes   |
| Salle Delbrouck - Installation de caméras                    | 5.000 €  | Nouveau projet visant à améliorer la sécurité de la salle qui a été victime de vandalisme                         |
| Système vidéo surveillance Hall                              | 25.000 € | Remplacement des caméras existantes devenues vétustes   |

- **Un crédit de 290.000€ (part communale) pour la rénovation de l'éclairage et des tribunes au football d'Antheit et de Bas-Oha.** A Antheit, remplacement de l'éclairage énergivore des terrains par des éclairages LED. A Bas-Oha, remplacement de l'éclairage énergivore du terrain principal et construction d'une nouvelle tribune en remplacement de la tribune principale actuelle qui est devenue vétuste.
- **Un crédit de 170.000€ visant au rachat d'un terrain rue des Moutons à Bas-Oha afin d'y garantir la protection du paysage, de la biodiversité et de la cohérence urbanistique de ce quartier champêtre.**
- **Un crédit de 20.000€ pour une pré-étude pour la création de places supplémentaires en crèche.** Au vu de la pression actuelle en matière de places d'accueil, le Collège communal a souhaité dégager un budget afin de désigner un bureau d'étude pour évaluer la faisabilité et le coût d'une nouvelle crèche. L'objectif est d'être prêt pour le prochain appel à projets de la Région wallonne en matière de subsides d'infrastructure d'accueil de la petite enfance.

A l'assemblée générale du 21 décembre 2023 d'ENODIA, il sera proposé de distribuer le dividende exceptionnel de 150 millions issu de la cession de la participation majoritaire dans VOO SA. Wanze toucherait un dividende de 947.241,79€. Le Collège communal a pour projet d'inscrire une partie de ce montant en 2024, lorsqu'il sera voté, afin de constituer une réserve foncière.

#### **Points 6 à 11 - Subsides divers**

Sur proposition du Collège communal, les Conseillers ont approuvé les subsides ordinaires suivants :

- 39.000€ pour l'ASBL « Réussir à l'école »
- 175.224,75€ pour l'ADL
- 140.110,46€ pour l'ASBL "Vive le Sport"
- 35.400€ pour l'Ecole de jeunes footballeurs de l'entité wanzoise
- 155.515,98€ pour l'ASBL "Centre Culturel" de Wanze ainsi qu'une subvention extraordinaire de 1.619,40€

#### **Point 13 - Budget ADL 2024 - Approbation**

Le Conseil a approuvé, sur proposition du Collège, le budget 2024 de l'Agence de Développement Local qui s'équilibre en recettes et dépenses à 278.486,50€ avec une intervention communale s'élevant à 175.224,75€

#### **Points 15 à 17 - Dotations 2024**

Les Conseillers communaux ont approuvé, sur proposition du Collège, les dotations suivantes :

- Une dotation ordinaire au CPAS d'un montant de 3.141.311,45€ ainsi qu'une dotation extraordinaire d'un montant de 40.050,00€

- Une dotation ordinaire à la Zone de Police Meuse-Hesbaye d'un montant de 1.277.717,18€ ainsi qu'une dotation extraordinaire d'un montant de 57.080,72€
- Une dotation provisoire ordinaire à la Zone de secours "HEMECO" d'un montant de 573.024,99€

#### **Point 18 - Clause de mise en conformité des règlements-redevances en matière de recouvrement amiable - Approbation**

Les Conseillers ont approuvé, sur proposition du Collège, la clause de mise en conformité des règlements-redevances en matière de recouvrement amiable.

L'objectif est de mieux encadrer le recouvrement amiable des dettes et d'interdire les abus afin de mieux protéger le consommateur qui se trouve dans une situation d'infériorité face à l'entreprise. Il s'agit principalement d'imposer un premier rappel gratuit de la dette impayée, de prévoir un délai de quatorze jours calendrier avant que tout intérêt de retard et/ou indemnité ne puisse être réclamé et de limiter strictement les clauses indemnitaires qui peuvent être appliquées en cas de paiement tardif ou de défaut de paiement.

Il y a donc lieu d'adapter les règlements-redevances qui prévoyaient des dispositions relatives au recouvrement amiable.

#### **Point 19 - SAC - Désignation d'un nouvel agent sanctionnateur provincial - Décision**

Le Conseil provincial du 6 novembre 2023 a désigné un nouvel agent sanctionnateur. Il sollicite sa désignation par les Conseils communaux afin de continuer à travailler rapidement sur le traitement des dossiers.

Sur proposition du Conseil Provincial, le Conseil communal a désigné un nouveau Fonctionnaire sanctionnateur à la Province de Liège, Monsieur Adrien MINET.

#### **Point 20 - Modification du règlement complémentaire de police - Limitation vitesse à 50 km/h - Rue Theys à Wanze - Décision**

La vitesse pratiquée par les automobilistes rue Theys à Vinalmont depuis la limite territoriale avec Villers-le-Bouillet jusqu'à l'immeuble portant le n°8 est limitée à 90 km/h (hors agglomération).

Au vu de la configuration des lieux, une limitation de vitesse à 50 km/h dans ce tronçon pourrait être approuvée.

Le Conseil a marqué son accord sur la proposition du Collège de modifier le règlement complémentaire de police en ce sens et de soumettre cette décision à l'approbation du SPW.

#### **Point 21 - PIWACY - Approbation audit de réévaluation 2023**

La circulaire PIWACY (Plan d'Investissement Wallonie Cyclable) prévoit qu'une réévaluation de l'audit de la politique cyclable communale soit menée pour le 31 décembre 2023 au plus tard ou après l'achèvement de l'ensemble des projets du PIWACY. Le projet PIWACY réalisé concerne la rue Léon Charlier : création d'un chemin réservé unidirectionnel (sens Bas-Oha vers Wanze) et création d'une bande cyclable suggérée (sens Wanze vers Bas-Oha).

Le Conseil a approuvé l'audit de réévaluation de la politique cyclable.

**Point 22 - Convention d'occupation précaire - Mise en pâture de moutons sur la parcelle communale située derrière le cimetière de WANZE - Approbation**

Les Conseillers ont approuvé, sur proposition du Collège, la convention d'occupation précaire d'une parcelle herbeuse située derrière le cimetière de Wanze.

Cette convention procurera au citoyen concerné un droit d'usage limité à titre gratuit et révocable sur la parcelle lui permettant d'y faire paître ses moutons. Il lui reviendra la charge de clôturer l'entièreté du bien et d'assurer l'entretien des zones non entretenues naturellement par les moutons. Cette convention est conclue pour une durée d'un an reconductible tacitement chaque année.

**Point 23 - Convention d'occupation précaire - Mise en pâture de moutons sur le talus de l'Eglise de Moha - Approbation**

Les Conseillers ont marqué un accord quant à la signature d'une convention d'occupation précaire avec un citoyen et la Fabrique d'Eglise de Moha sur un talus situé en contrebas de l'Eglise de Moha. Sa pente complique son entretien par les services communaux. Il a donc été jugé opportun d'utiliser la pâture de moutons afin d'entretenir le bien de la manière la plus simple et efficace.

Une partie du talus appartient à la Fabrique d'Eglise de Moha. Celle-ci a marqué son accord pour être partie prenante à la présente convention afin d'entretenir également sa partie du talus.

**Point 24 - Plan Général D'Urgence et d'Intervention (PGUI) révisé - Agréation**

Dans chaque commune, le Bourgmestre établit un Plan général d'urgence et d'intervention (PGUI) qui prévoit les directives générales et les informations nécessaires pour assurer la gestion de la situation d'urgence, en ce compris les mesures à prendre et l'organisation des secours.

Après avoir reçu l'agrément du Conseil communal, les plans d'urgence et d'intervention sont soumis à l'approbation du Gouverneur.

L'actuel PGUI de Wanze datait de 2008 et avait été mis à jour en 2015.

Tenant compte des évolutions depuis lors (notamment législatives et technologiques), il apparaissait nécessaire de revoir entièrement le PGUI. En effet, un nouveau canevas est imposé sous forme de plan en 2 parties :

- Partie 1 : Partie générale (avant-propos, informations générales, préparation de la gestion de crise et phases d'intervention et de coordination).
- Partie 2 : Fiches diverses organisant la coordination opérationnelle (services sur le terrain) et stratégique (anticipation et suivi des besoins du terrain).

Le nouveau PGUI, tel qu'il a été élaboré, s'oriente essentiellement autour de fiches procédure, de fiches réflexes et de formulaires préétablis.

Ces fiches sont utilisées à différents stades d'une situation d'urgence.

Elles s'accompagnent d'un schéma qui offre une vue d'ensemble sur le déroulement d'une situation de crise communale, détaillant quelle fiche doit être utilisée à quel moment. Une liste

reprenant la répartition des fiches par étapes et par poste a également pour but de faciliter leur utilisation.

Le Plan et ses annexes ont été validés par la cellule de sécurité le 5 octobre 2023.

Les Conseillers ont marqué leur agrément sur le Plan général d'urgence et d'intervention proposé par le Collège communal.

**Point 25 - FRIC/PIMACI 2022-2024 : Construction d'une nouvelle école à Vinalmont - Aménagement de voirie (rue Charles Frère) - Travaux - Approbation des conditions et du mode de passation**

Sur proposition du Collège communal, les Conseillers ont approuvé le cahier des charges du marché relatif à la construction d'une nouvelle école à Vinalmont et à l'aménagement de la voirie rue Charles Frère. Le montant estimé s'élève à 1.622.640,76€ TVAC.

Suite à la construction de la nouvelle école à Vinalmont, il est nécessaire de réaliser des aménagements dans la rue Charles Frère :

Création d'un chemin réservé (vélos et piétons) et d'un SUL (sens unique limité) afin de favoriser la mobilité douce et sécuriser la rue

Création d'un sens unique rue Charles Frère pour les véhicules

Création de places de parking pour les parents des élèves fréquentant l'école, les riverains et les cars scolaires

Aménagement de plateaux et dos d'âne afin de limiter le parking sauvage et la vitesse des véhicules

Aménagement du carrefour avec la rue E. Quique et l'entrée de la rue jusqu'à l'entrée du cimetière.

**Point 26 - Vinalmont - Place des Héros - Marché de travaux de voiries et aménagements - Approbation des conditions et du mode de passation**

Les Conseillers communaux ont approuvé, sur proposition du Collège, le cahier des charges du marché relatif aux travaux de voiries et d'aménagements de la place des Héros à Vinalmont. Le montant estimé s'élève à 379.586,10 € TVAC.

Les travaux visent une rénovation complète de la place des Héros, de sa rue d'accès ainsi que du chemin qui longe l'église.

**Point 29 - Enseignement maternel : ouverture de classe en date du 20 novembre 2023**

Les Conseillers communaux ont confirmé la décision du Collège de créer un demi-emploi supplémentaire à l'école de Bas-Oha, en date du 20 novembre 2023. La norme étant atteinte avec 72 élèves inscrits.

*Absence de Mme V. Di Notte.*

*Mme J. Faniel entre au point 2 et Mme S. Seinlet au point 3.*

*Unanimité pour l'ensemble des points, excepté pour le point 5 relatif au budget 2024.*